



**ANANTARA**

PLAZA · NICE  
HOTEL



PETS  
POLICY

## ANIMAUX AUTORISÉS

- Chiens et chats uniquement • Max. 25kg

## INCLUS

- Un lit par animal
- Bols pour eau et la nourriture
- Jouet
- Serviette
- Litière pour les chats

## TARIFS

- 50 € par nuit/ par animal

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Nous vous recommandons de ne pas laisser votre animal de compagnie seul en chambre.
- Dans le cas où votre animal de compagnie reste seul en chambre, nous vous invitons à accrocher le signet « animal de compagnie », afin d'indiquer sa présence.
- Par sécurité, aucun membre du personnel ne pourra entrer dans votre chambre tant que votre animal de compagnie s'y trouve. Nous vous invitons donc à contacter la réception pour convenir d'une heure de sortie durant laquelle votre chambre pourra être nettoyée.
- Les animaux de compagnie doivent être constamment tenus en laisse dans les espaces publics de l'hôtel. Les chiens considérés comme « dangereux » par la loi doivent également être muselés.
- Les animaux de compagnie sont bienvenus dans nos espaces de restauration, à condition d'être attachés et de rester à proximité de la table.
- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans les espaces bien être (spa/fitness), à l'exception des chiens guides.
- En cas de dommage engendré par votre animal, nous serons dans l'obligation de bloquer la chambre afin d'effectuer les réparations et un nettoyage en profondeur. De fait, l'équivalent de 3 nuitées vous sera facturé si nous devons intervenir à la suite de votre séjour.

## RÉGLEMENTATION DE LA VILLE CONCERNANT LES CHIENS DANS LES LIEUX PUBLICS

Tenez votre chien en laisse : Dans les zones piétonnes et les rues à forte circulation piétonne, ainsi que dans les bâtiments publics et les transports publics, les chiens doivent être tenus en laisse sur une longueur maximale d'un mètre. Les races dangereuses doivent porter une muselière. Dans les parcs publics et les forêts, la longueur de la laisse peut aller jusqu'à 2 mètres. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux aires d'exercice pour chiens : dans ces aires, le port de la muselière n'est pas non plus obligatoire.

Zones interdites aux chiens : Dans certains parcs publics, toutes les aires de jeux, certains bâtiments publics (par exemple les sites touristiques, les musées, les salles de concert et les églises), ainsi que dans les magasins et les restaurants, les chiens sont généralement interdits. Avant de vous rendre dans un lieu public, veuillez consulter le site web correspondant, le centre de services de la ville ou les d'information touristique pour savoir si les chiens sont autorisés.

Ramassage des déjections canines : La loi oblige les propriétaires de chiens à ramasser les excréments de leur animal et à les jeter dans une poubelle publique. Le non-respect de cette obligation peut entraîner une amende

Chiens dans les transports publics : Les chiens doivent être tenus en laisse dans les trains, les bus et les trams, ainsi que dans les gares. En outre, ils doivent toujours porter une muselière appropriée.

## INFORMATION ET RÉSERVATIONS

E : [plazanice@anantara-hotels.com](mailto:plazanice@anantara-hotels.com) T : +33 4 93 16 75 75